



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2018

IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

sur les revenus de 2017

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M SADELLI KAMEL
OU MME SADELLI STEPHANIE
LES OLIVIERS CH DE ST MITRE
PEYRECEDE
83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

83013

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal :

Déclarant 1 (C) : 07 67 059 503 469

Déclarant 2 (C) : 12 53 151 370 009

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 102 648

Référence de l'avis : 18 83 A366917 71

Numéro de contrat de prélèvement : M1 83 0178340 04

RUM* : FR46ZZZ005002M183017834004

Numéro FIP : 830 27 09 9158638789 3 A

Numéro de rôle : 016 A

Date d'établissement : 09/08/2018

Date de mise en recouvrement : 31/07/2018

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER

12 390,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de votre impôt sur le revenu

16 137,00 €

Montant de vos prélèvements sociaux

1 839,00 €

Acomptes mensuels versés

5 586,00 €

Le solde de votre impôt a été étalé automatiquement (voir explications sur notice).

Compte à débiter :

FR86 3000 2039 7400 0034 5419 D11

M SADELLI KAMEL

CL ST MAXIMIN STE BAUME

Prochaines échéances 2018

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 17/09/2018 :

16 AOUT	2018	798,00 €
17 SEPTEMBRE	2018	798,00 €
15 OCTOBRE	2018	3598,00 €
15 NOVEMBRE	2018	3598,00 €
17 DECEMBRE	2018	3598,00 €

Pour 2019 :

En raison de la mise en place du prélèvement à la source à compter du 1^{er} janvier 2019, votre contrat de prélèvement mensuel de l'impôt sur le revenu prendra fin automatiquement le 31/12/2018.

Vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

L'acompte sur les revenus sans organisme collecteur sera prélevé (voir à la fin de l'avis) sous la référence unique de mandat :
FR46ZZZ0050020G67J5I503718PAS2A

Votre compte à débiter : FR86 3000 2039 7400 0034 5419 D11 CL ST MAXIMIN

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPOT SUR LE REVENU		Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Détail des revenus				
Total des salaires et assimilés ²			16338	
Déduction 10% ou frais réels.....		-	5136	
Pensions alimentaires perçues.....			1200	
Abattement spécial de 10%.....		-	383	
Salaires, pensions, rentes nets.....			12019	12019
BNC professionnels déclarés.....	80708			
BNC pro. hors quotient imposables.....	80708			
BNC pro. imposables du foyer, hors quotient.....				80708
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....				53
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				53
Revenus fonciers nets.....				10697
Revenu brut global.....				103477
CSG déductible.....				- 829
Revenu imposable.....				102648
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				* 16327
Impôt avant réductions d'impôt.....				16327
REDUCTIONS D'IMPÔT ¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		Montant déclaré	Montant retenu	
Montant de la réduction d'impôt.....		1	1	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				183
				- 183
Impôt sur le revenu net avant corrections.....				16144

Suite en page suivante >>>

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				

		Montant déclaré		Montant retenu	
>>> Suite de votre avis					
Impôt total avant crédits d'impôt.....				16144	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS					
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....		7		7	- 7
IMPOT NET					
Total de l'impôt sur le revenu net.....					16137
PRELEVEMENTS SOCIAUX					
Détail des revenus	CSG	CRDS	PREL SOC CONT ADD	PREL SOL	
Revenus fonciers nets ⁴⁵	10697	10697	10697	10697	10697
BASE IMPOSABLE.....	10697	10697	10697	10697	10697
Taux de l'imposition	9,90%	0,50%	4,80%	2%	
Montant de l'imposition.....	1059	53	513	214	
Total des prélèvements sociaux nets.....					1839
Pour information :					
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2018.....					727
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE A RECOUVRER.....					17976
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES					
Revenu fiscal de référence ²⁵					102648
Informations indiquées pour mémoire					
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹					53
PLAFOND EPARGNE RETRAITE					
Suite en page suivante >>>					

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
 - ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
 - ⇒ **Par téléphone :** Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368*
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service :
 - 0 810 012 010 * - Courrier : centre prélèvement service CS 60034 67085 STRASBOURG CEDEX
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
 - ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 - Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 - Sur le paiement de votre impôt :
TRES. ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME
58 BOULEVARD REY CS 60506 - 83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME
Tél : 04 94 78 02 90
 - Sur le montant de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BRIGNOLES - S.A.I.D. ST-MAXIMIN
PARC DES AUGUSTINS CS 60304 - 83177 BRIGNOLES CEDEX
Tél : 04 94 86 21 02
- * (Service 0,06 € / min + prix appel)

>>> Suite de votre avis Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2018, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2019 est de :.....		Déclar. 1 19932	Déclar. 2 15344	
INFORMATIONS CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2019				
Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 03/07/2018				
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable				
Taux pour le foyer	15,00%			
OU				
Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur impots.gouv.fr jusqu'au 15/09/2018 (inclus)				
Ces taux individualisés seront alors les suivants :				
Taux individualisé pour le déclarant 1		18,20%		
Taux individualisé pour le déclarant 2			0,00%	
Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer				
Acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur	Foyer	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Acompte d'impôt sur le revenu : Traitements, salaires, pensions de source étrangère et pensions alimentaires revenus soumis à l'acompte.....				
montant de l'acompte mensuel.....			817	10
Suite en page suivante >>>				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2020 (dans les conditions prévues aux articles R*190-1 et R*196-1, du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^{ème} année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

ETAT CIVIL ET ADRESSE

Nom : M SADELLI KAMEL
OU MME SADELLI STEPHANIE

Adresse d'imposition au 01/01/2018
LES OLIVIERS CH DE ST MITRE
PEYRECEDE
83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

Déclarant 1 - Nom de naissance : SADELLI
Déclarant 2 - Nom de naissance : SIGAUD

>>> Suite de votre avis					
Revenus fonciers					
revenus soumis à l'acompte.....	10697				
montant de l'acompte mensuel.....	134				
BNC					
revenus soumis à l'acompte.....		80708			
montant de l'acompte mensuel.....		1009			
Acompte des prélèvements sociaux :					
Revenus fonciers					
revenus soumis à l'acompte.....	10697				
montant de l'acompte mensuel.....	153				
Total général de l'acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur.....	287		1009	10	1306
Ce montant sera prélevé chaque mois à compter du 15/01/2019 sur le compte bancaire indiqué en haut de la page 2 de cet avis. Si vous souhaitez modifier le compte bancaire ou opter pour un prélèvement trimestriel, rendez-vous sur impots.gouv.fr					